
6^e FORUM SUR LA GOUVERNANCE FORESTIERE EN AFRIQUE



Yaoundé, 2 et 3 Avril 2013

Hôtel Mont FEBE

Par

Romain KANA et Dr. Timothée FOMETE,



Contents

Liste sigles et abréviation	3
Résumé	4
Introduction	6
Contexte.....	6
L'ouverture du Forum	7
III.1 Cérémonie d'ouverture.....	7
III.2 Présentation du déroulement du Forum	8
VI. DEROULEMENT DES SESSIONS.....	8
VI.1 Session 1 : Etat d'avancement du processus FLEGT (APV et RBUE).....	9
VI.2 Session 2 : La corruption dans le secteur forestier	12
VI.3 Session 3: La mise en œuvre du FLEGT et du RBUE-Perspectives du secteur privé.....	14
IV.4 Session 4 : L'information et la communication dans les APV/FLEGT	16
IV.5 Session 5 : La foresterie communautaire et la gestion des recettes forestières	18
IV.6 Session 6 : Agriculture et conversion des forêts	20
La clôture	22
Annex 1 : Ordre de Jour	23
Annex 2 : Liste de Participants	25

Liste sigles et abréviation

ASDRAH	Association pour la Traduction, l'Alphabétisation et le Développement Holistique de l'être Humain
APV FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire pour le Forest Law Enforcement, Governance and Trade.
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CIDT	Centre for International Training for Development
CIFOR	Centre for international Forest Research
DFID	Département for International Development
EFI	European Forest Institute
ETTF	European timber trade federation
FIB	Fédération des industriels du bois
FODER	Forêt et Développement Rural
ONG	Organisme Non Gouvernemental
REDD	Reduction of Emissions due to Deforestation and Degradation
RDC	République Démocratique du Congo
STBK	Société de Transformation du Bois de la Kadei
UE	Union Européenne

Résumé

Le 6^e [Forum sur la gouvernance forestière](#) en Afrique, qui s'est tenu du 02 au 03 Avril 2013 à Yaoundé, a donné l'opportunité à plus de 200 personnes venant des pays de l'Afrique Centrale et de l'Union Européenne, d'échanger sur 6 thématiques importantes :

1. l'état d'avancement du processus FLEGT autant dans l'UE que dans les pays partenaires;
2. l'état de lieux et les solutions pour éradiquer la corruption dans le secteur forestier;
3. la perception du secteur privé par rapport à la mise en œuvre du FLEGT;
4. le rôle et les approches de l'information et de la communication dans les APV-FLEGT;
5. la foresterie communautaire face aux APV FLEGT et l'implication des communautés dans la gestion des recettes forestières; et
6. l'influence de l'agriculture sur la conversion des forêts dans les pays du bassin du Congo.

Au cours de ces deux jours de travaux marqués par des présentations d'experts et des discussions, il est ressorti des éléments clés ci-dessous dans le domaine des réalisations, des contraintes et des expériences de même que des recommandations sur les APV FLEGT et la gouvernance forestière en général.

- En 2013, le processus APV FLEGT mobilise 24 pays partenaires de l'UE. Le RBUE est entrée effectivement en vigueur le 03 Mars dans l'UE au moment où les pays signataires de l'APV en Afrique Centrale, à l'instar du Cameroun, ont du mal à délivrer des autorisations FLEGT en raison des difficultés de mise en place d'un système national de traçabilité du bois. Pour le succès du FLEGT, les participants appellent à une coopération internationale étroite impliquant aussi bien les gouvernements que la société civile.
- En obligeant les administrations à rendre publique les informations sur l'activité forestière et en encourageant la participation des autres acteurs, le processus APV-FLEGT est aujourd'hui un instrument de lutte contre la corruption qui gangrène le secteur forestier dans les pays de l'Afrique Centrale. Même s'il est prématuré de porter un diagnostic de l'impact de l'APV FLEGT sur la réduction de la corruption dans les pays partenaires de l'UE ayant signé les accords, il y a unanimité sur sa contribution positive aux outils de lutte contre ce fléau.
- Le secteur privé est favorable à l'application de l'APV FLEGT qu'il trouve inclusif et susceptible d'améliorer leurs systèmes internes de traçabilité. Mais se plaint de la lenteur du processus dans les pays partenaires de l'UE et des difficultés à s'assurer d'une diligence raisonnée dans un contexte d'opacité des chaînes d'approvisionnements.
- Il existe actuellement plusieurs initiatives de communication sur les APV FLEGT venant aussi bien des gouvernements que de la société civile. Mais il est important, pour plus d'efficacité,

que les gouvernements des pays de l’Afrique Centrale réfléchissent sur l’élaboration concertée d’une stratégie nationale de communication. Cette stratégie devra prendre en comptes des spécificités culturelles et les besoins spécifiques des différentes cibles clairement identifiées.

- L’expérience du Cameroun montre que les forêts communautaires auront du mal à se conformer à la légalité et pourraient même être exclues du processus FLEGT si certaines réformes ne sont pas apportées au cadre réglementaire et législatif. L’Etat camerounais a fait des efforts au courant des dernières années dans l’accroissement des bénéfices des recettes forestières au niveau de communautés locales ; toutefois, il manque encore de la transparence, de l’équité et de l’efficacité dans l’utilisation d’une partie des redevances forestières affectée à ces communautés locales.
- Les nouvelles politiques de développement économique en cours dans les pays du bassin du Congo qui sont basées entre autres sur l’exploitation minière et les agro-industries, menacent fortement la préservation des forêts. La conversion des forêts par l’expansion des plantations de palmiers à huile risque de développer, dans les années qui suivent, des circuits d’exportation de bois illégaux vers les marchés de l’UE.
- l’amélioration de la coordination et de la communication intersectorielle, l’implication de la société civile et la concertation entre les gouvernements et les autres acteurs permettront de réduire l’impact négatif de l’exploitation minière et des grandes plantations agricoles sur les forêts et les communautés locales.
- La communication et l’usage des médias au niveau local a favorisé la prise en compte et priorisation des intérêts des communautés locales bénéficiaires ou victimes des pratiques d’exploitation des ressources forestières.

Toutes les présentations sont disponibles sur notre site : <http://forestgovernanceforum.com/forest-governance-conference-archive/yaounde-2013/>.

Introduction

Le 6^e forum sur la gouvernance forestière en Afrique s'est tenu du 02 au 03 Avril 2013, à Yaoundé, Cameroun et plus précisément à l'Hôtel Mont FEBE. Il a été organisé par le *theIDLgroup* en collaboration avec le FODER. Ce projet est financé par L'Union Européenne et par DFID.

Le Forum a réuni environ 200 participants venant des administrations publiques des pays de l'Afrique centrale engagés dans le processus APV FLEGT, du secteur privé, de la société civile nationale, sous régionale et internationale, des communautés locales, des universités et des Media.

Contexte

L'exploitation illégale du bois entraîne des effets néfastes sur l'économie des pays producteurs de l'Afrique centrale et la préservation des ressources forestières tropicales. Elle crée un manque à



Photo 1 : Les participants en salle à l'ouverture du Forum

gagner dans les recettes des Etats concernés, de nombreux préjudices sociaux aux populations rurales, détruit l'habitat de la faune et met en danger la préservation de la biodiversité des forêts tropicales du bassin du Congo qui s'étend dans 6 pays de l'Afrique centrale.

Présenté comme l'un des grands consommateurs mondial du bois des pays de l'Afrique Centrale, l'Union Européenne peut jouer un rôle important dans le démantèlement des circuits illégaux d'exploitation forestière. Ainsi, afin de contribuer à la lutte contre l'exploitation

illégal de bois, l'UE s'est donnée deux axes d'action: agir d'une part sur le marché européen en mettant en œuvre une politique publique d'achat favorable au bois légal et une nouvelle réglementation du bois dans le marché de l'Union Européen (RBUE); et d'autre part, agir dans les pays producteurs en signant avec eux des accords de partenariats volontaires (APV/FLEGT).

Cinq pays de l'Afrique Centrale dont le Cameroun sont actuellement engagés dans le processus APV FLEGT. Ce pays a été le premier en Afrique Centrale à entamer les négociations et le deuxième, après la République du Congo, à signer les accords APV FLEGT avec l'UE européenne,. C'est ainsi qu'il abritait déjà en Novembre 2011, environ un an après la signature des accords, un forum sur la gouvernance forestière en Afrique.

Afin de contribuer au processus APV FLEGT, l'Université de Wolverhampton du Royaume Uni et ses partenaires dont *the IDLgroup* et le FODER, mettent actuellement en œuvre le projet SAFG : *Strengthening African Forest Governance – through high level national 'illegal logging' meetings and mid-level awareness raising and training* (Renforcement de la gouvernance forestière en Afrique – à travers des réunions nationales de haut niveau sur l'exploitation illégale du bois et la sensibilisation et la formation de niveau intermédiaire). Celui-ci couvre actuellement 4 pays (Cameroun, la RDC, le Ghana et le Libéria) et intervient dans la formation, la sensibilisation et l'organisation de forums au profit des acteurs impliqués dans le processus APV FLEGT. Il est financé par l'UE et le DFID.

L'ouverture du Forum



Photo 2 : Membres du panel des Officiels lors de l'ouverture du forum

III.1 Cérémonie d'ouverture

Juste après la projection d'une vidéo d'environ 20 minutes, produite par l'Institut Européen des Forêts, sur la perception du processus FLEGT par l'Union Européenne, s'en est suivie la cérémonie d'ouverture. Celle-ci a été marquée par :

- la brève présentation du projet SAFG, par Mr Des MAHONY du CIDT ;
- le discours de Mr Martin TADOUM, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC ;
- le Discours de Son Excellence Mr. Raul Mateus Paula, Chef de la Délégation de

l'Union Européenne au Cameroun ;

- le Discours de Mme KOULSOUMI Epse Boucar, Secrétaire D'Etat au MINFOF et représentante de Monsieur NGOLLE NGWESE Philip, Ministre des forêts et de la faune du Cameroun.



Photo 3 : Allocution d'ouverture de Mme KOULSOUMI Boucar, Secrétaire D'Etat

La première intervention a permis de situer les participants sur le rôle du projet SAFGT et du Forum sur la gouvernance forestière dans le processus APV FLEGT, tandis que les trois dernières interventions ont principalement mis en évidence l'engagement politique de l'UE et des pays partenaires de l'Afrique Centrale dont le Cameroun, à renforcer la bonne gouvernance dans le secteur forestier.



III.2 Présentation du déroulement du Forum

Le facilitateur du forum, en la personne du Dr Timothée FOMETE, expert forestier, a passé en revue les différentes articulations du programme du Forum qui s'étendra sur 2 jours avec 6 sessions de travail. La police des débats, calqués en partie sur les règles de la Chatham, a également été présentée en vue de favoriser les échanges en toute liberté d'expression d'opinions.



Photo 4 : Interview du Chef de la Délégation Européenne au Cameroun par les Média après l'ouverture du Forum

VI. DEROULEMENT DES SESSIONS

Comme indiqué plus haut, le Forum s'est déroulé en 6 sessions :

Session 1 : Etat d'avancement du processus FLEGT (APV et RBUE)

Session 2 : La corruption dans le secteur forestier

Session 3 : La mise en œuvre du FLEGT et du RBUE : Perspectives du secteur privé

Session 4 : L'information et la communication dans les APV

Session 5 : La foresterie communautaire et la gestion des recettes forestières

Session 6 : L'agriculture et la conversion des forêts

VI.1 Session 1 : Etat d'avancement du processus FLEGT (APV et RBUE)

Cette session a été modérée par Mr EBIA NDONGO, Inspecteur au MINFOF. Elle s'est structurée autour de 4 présentations suivies des jeux de questions réponses. Comme présentations nous avons eu :

1. L'état d'avancement du processus APV FLEGT au niveau international, présentée par Mr Carl FROSIO de la Délégation de l'UE au Cameroun.
2. L'état d'avancement de la mise en œuvre de l'APV FLEGT au Cameroun, présentée par Mr Salomon BELINGA du MINFOF.
3. L'état d'avancement de la mise en œuvre de l'APV FLEGT au Congo, présentée par Mr Joachim KONDI du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD) de la République du Congo.
4. Etat d'avancement du RBUE, présenté par Emily UNWIN de Client Earth accompagné d'une interview Video de Michael KEARNEY du Royaume Uni.



Photo 5 : Membres du panel de la session sur l'état d'avancement du processus FLEGT

La première présentation a permis d'une part de connaître le nombre de pays partenaires de l'UE engagés dans le processus APV FLEGT et leur stade d'avancement ; et d'autre part de relever les défis futurs et les leçons apprises dans la conduite du processus. La seconde et la troisième ont mis en évidence les résultats déjà obtenus ainsi que les difficultés rencontrées dans le processus APV FLEGT par deux pays ayant signé des accords avec l'UE en Afrique centrale, à savoir le Cameroun et le Congo. La quatrième quant à elle a mis en évidence les objectifs, dispositions, implications, mécanismes et perspectives d'application de la RBUE. A la suite de ces présentations, plusieurs questions ont été posées aux membres du Panel dont :

- 1) Quelle est la structure chargée de la mise en œuvre du FLEGT au Cameroun ? Et comment les autres administrations en dehors de celle des forêts sont-elles impliquées ?
- 2) Quel est le lien entre le processus de refonte de la loi forestière au Cameroun et les APV ? Et où en sont les autres administrations en matière de refonte des autres lois sectorielles ?
- 3) Pourquoi le processus APV n'avance-t-il pas au Gabon ?
- 4) Comment sont prises en compte les propositions de la société civile sur le fonctionnement des systèmes de vérification de la légalité ?
- 5) Le diagnostic de l'échec des systèmes de traçabilité au Cameroun et au Congo est-il posé ?

Ces questions ont permis aux panélistes d'apporter quelques précisions dans leur intervention précédente :

- 1) Contrairement au Congo, c'est le MINFOF à travers la Direction des forêts qui pilote la mise en œuvre des APV FLEGT au Cameroun. Mais la création d'une structure détachée est envisagée.
- 2) L'APV FLEGT n'a pas influencé le processus de révision de la loi forestière au Cameroun. Les jalons de la révision de la loi ont été posés dès 2004. L'APV FLEGT est un processus complexe mobilisant plusieurs acteurs et structures administratives. Bien que ce soit la législation et la réglementation forestières qui connaissent des initiatives de réformes importantes, les autres administrations camerounaises à l'instar de celles des affaires sociales et de l'environnement sont impliquées dans les processus d'amélioration du cadre réglementaire et législatif relatif aux APV FLEGT.
- 3) Le statut quo observé quant à l'avancée du Gabon dans le processus APV FLEGT est dû à plusieurs raisons notamment le manque de financement, l'insuffisance des moyens de travail et la faible mobilisation de l'expertise nationale.
- 4) Les exigences du système de traçabilité sont très importantes surtout lorsqu'elle a une envergure nationale. Elle nécessite des expertises qui ne sont pas toujours disponibles au niveau national.
- 5) Le constat de l'échec du système de traçabilité au Cameroun est entrain d'être posé. A ce titre, une évaluation est en cours afin de dégager de nouvelles orientations à donner au mécanisme de traçabilité du bois.

Après discussions, les participants sont arrivés aux conclusions suivantes :

- a) Le processus APV FLEGT est en marche. 24 pays partenaires de l'UE y sont engagés à différents stades ou ont manifesté un intérêt.
- b) Le processus APV FLEGT nécessite la mise en place d'un nouvel mode de fonctionnement de la part des pays qui l'appliquent et des mécanismes de financement.

- c) L'expérience du Cameroun et du Congo met en évidence l'échec des essais de mise en place des systèmes de traçabilité.
- d) Les autorisations FLEGT sont actuellement difficiles à délivrer pour les pays en stade de développement du système de vérification de la légalité et de traçabilité.
- e) Le RBUE qui est entrée en vigueur le 03 Mars 2013 peut aider à renforcer les APV FLEGT.
- f) La coopération internationale tant au sein des pays de l'UE qu'entre l'UE et les pays partenaires est plus que nécessaire pour le succès du FLEGT.
- g) La société civile est désormais appelée à jouer un rôle nouveau dans le cadre de la mise en œuvre des APV FLEGT.

VI.2 Session 2 : La corruption dans le secteur forestier

Cette session a été modérée par Mr Samuel NGUIFFO du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED). Elle s'est déroulée à travers 3 présentations impliquant par la suite des questions et réponses des participants au Forum.



Photo 6 : Membres du panel de la session sur la corruption dans le

Indépendant

Comme présentations nous avons eu :

1. La corruption: ses manifestations et ses conséquences dans le secteur forestier, une perspective du bassin du Congo. Celle ci a été présentée par Mr Paolo CERRUTI, chercheur au CIFOR.
2. La corruption dans le secteur des forêts au Cameroun et à Madagascar, présentée par Mamy RABOANARIJOANA, Consultant

3. Combattre la corruption dans le secteur forestier : de la stratégie aux actions, présentée par Rodrigue NGONZO du FODER.

La première présentation s'est appuyée sur les travaux de recherche effectués par le CIFOR, depuis plus de 4 années dans des marchés domestiques du bois des pays du Bassin du Congo, pour mettre en évidence les conséquences, les manifestations, les causes de la corruption et dégager les perspectives de solutions pour lutter contre ce fléau dans le secteur forestier. La seconde présentation s'appuie sur l'exploitation illicite du *bois Rose* à Madagascar pour caractériser la



Photo 7 : Mr Paolo CERUTTI du CIFOR exposant devant les participants

corruption et ressortir ses conséquences sur le secteur forestier. Elle énumère par la suite quelques initiatives en faveur de la lutte contre la corruption dans le secteur forestier au Cameroun. La troisième présentation quant à elle fait l'économie de la stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le secteur forestier au Cameroun, évalue son niveau de mise en œuvre et dégage quelques perspectives.

A la suite de ces présentations, les discussions ont eu lieu autour de 2 questions principales :

- 1) Quelles sont les mesures qui peuvent être prises pour s'assurer de l'effectivité des actions de lutte contre la corruption à tous les niveaux de la chaîne de la base jusqu'au sommet?
- 2) Comment le système APV va traiter des mécanismes de blanchiments de bois (Autorisations spéciales d'exploitation qui vise dans la plupart des cas à contourner l'exploitation légale) ?

Les participants sont arrivés aux conclusions suivantes :

- a) Bien que avantageux pour une multitude d'acteurs qui y sont impliqués, la corruption hypothèque à long terme l'avenir de l'économie des pays forestiers et la préservation des forêts. Elle s'enracine à la faveur d'une justice inefficace, de l'absence de transparence, d'équité et la perte de l'espoir d'un quelconque changement du système.
- b) Seules les solutions provenant des acteurs à la base ou négociées avec eux permettront de lutter efficacement contre la corruption. Il serait donc nécessaire de développer une masse critique d'acteurs qui s'engagent à mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la corruption.
- c) Au même titre que le mécanisme REDD+, le processus APV-FLEGT est une opportunité de lutte contre la corruption dans le secteur forestier. Il oblige les administrations à rendre les informations publiques de façon à permettre aux autres acteurs à mieux agir, renforce la participation des acteurs autres que l'administration forestière (communautés, société civiles, secteur privé, autres administrations), encourage la révision des lois de manière à favoriser l'exploitation légale par des instruments juridiques et réglementaires plus adaptés.
- d) Le processus de révision de la loi forestière tel que conduit actuellement au Cameroun ne rassure pas quant à la perspective de décourager la corruption par un système de sanction plus dissuasif.
- e) S'appuyant sur l'expérience de la Coalition contre l'exploitation illégale en République Démocratique du Congo et des autres expériences de blanchiment dans les circuits légaux du bois exploité frauduleusement, les participants constatent qu'il sera difficile pour l'administration forestière à elle seule de s'en sortir face au système de corruption dans le secteur forestier. Il faudra bien évidemment la contribution des autres acteurs en l'occurrence la société civile et les média.

VI.3 Session 3: La mise en œuvre du FLEGT et du RBUE- Perspectives du secteur privé

Cette session qui comportait 4 présentations a été modérée par Le Dr Germain DJONTU, Facilitateur FLEGT en République du Congo. Ce dernier a introduit les différents présentateurs et rappelé les modalités pratiques du déroulement de la session.

Comme présentations nous avons eu :

1. Exportations du bois et APV/FLEGT en RDC, par Madame Françoise Van DEN VEN, Fédération des Industriels de Bois (FIB) en RDC, Syndicat patronal créée en 2006.
2. An Importing Trade perspective: Rachel BUTLER de l'European timber trade federation (ETTF), Conseiller technique.
3. Crelicam et le bois d'ébène Camerounais: Les défis et les opportunités pour le commerce du bois légal, présentée par Anne Middleton, Crelicam.
4. Système de traçabilité du bois au Cameroun: appréciation du secteur privé, par Francis SANDJON de la STBK.



Dans la première présentation, Madame Van DEN VEN a présenté la perception du secteur privé à travers une analyse comparative entre la légalité FLEGT et les certificats privés. Elle trouve le processus APV - FLEGT plus inclusif dans la mesure où il favorise l'implication forte du gouvernement et des autres parties prenantes du secteur. Face à la lenteur de la mise en œuvre des APV - FLEGT, le secteur privé peut continuer à utiliser les autres certificats de

légalité, en attendant que ceux-ci soient pris en compte dans le système FLEGT. Elle suggère par ailleurs que les acheteurs asiatiques de bois soient également impliqués dans le processus. La deuxième présentation a porté quant à elle sur l'application de la RBUE dans le marché Européen. La diligence raisonnée est une précaution prise pour s'assurer que tout bois qui entre dans l'UE est légal. Elle vient renforcer les systèmes existant de vérification de la légalité et les certificats privés. On ne peut espérer de profonds changements immédiatement après l'entrée en vigueur du RBUE. Sa mise en œuvre va renforcer les liens entre acheteurs et producteurs ainsi que leur

besoin à mieux connaître leur circuit d'approvisionnement. La troisième présentation a permis d'apprécier les difficultés rencontrées par le Crelicam, une entreprise installée au Cameroun et spécialisée dans l'acquisition et la transformation du bois d'ébène au profit du fabricant de guitare de marque Taylor et autres acheteurs européens, pour s'assurer de la légalité de son circuit d'approvisionnement. Les lois internationales contribueront, selon elle, à s'assurer de la légalité du bois dans les pays producteurs comme le Cameroun. La dernière présentation s'est appesantie



Photo 9 : Mme MIDDLETON et Mr SANDJON

sur les résultats du test du système national de traçabilité dans l'entreprise STBK. Pour le représentant de la STBK, celui-ci a permis à l'entreprise d'ajuster son système interne de traçabilité. Il suggère que les capacités du personnel du MINFOF soient renforcées avant l'implémentation effective du système national de traçabilité.

Ces présentations ont suscité plusieurs questions dont :

- Le RBUE sera-t-il réellement efficace si chaque état de l'UE est libre de mettre en place son régime de sanction?
- Y a-t-il un travail de reconnaissance de schéma de la certification privée au niveau de l'UE?
- Crelicam a-t-il un système de vérification de la légalité du bois prélevé par les fournisseurs?
- Comment la STBK évalue les coûts du test du STBC?
- Quel est l'avis du secteur privé sur la faisabilité du processus FLEGT?

Les réponses et discussions ont permis d'arriver aux conclusions suivantes :

- a) Selon le secteur privé, le processus FLEGT est lent mais inclusif
- b) Le secteur privé s'adapte et s'accommode aux exigences FLEGT, mais les goulots d'étranglement semblent être l'opacité du système pour assurer une diligence raisonnée.
- c) Les conventions internationales (RBUE, Lacey Act, et la loi australienne) peuvent contribuer efficacement au respect de la légalité dans les pays producteurs de bois.
- d) La conception et la mise en œuvre d'un système national de traçabilité au Cameroun contribueraient à améliorer les systèmes internes de traçabilité des compagnies forestières.

IV.4 Session 4 : L'information et la communication dans les APV/FLEGT

Cette session a été modérée par Patrice Bigombe, expert auprès de l'Observateur Indépendant au Cameroun. Ce dernier a introduit la session en rappelant d'une part l'importance de la communication dans le cadre de la gouvernance forestière que souhaite renforcer le processus APV FLEGT et d'autre part, la place importante qu'occupe la diffusion des informations dans les accords APV FLEGT signés entre l'UE et les pays partenaires. La session s'est structurée autour de 3 présentations :

1. Ce qui marche dans la communication pour le changement dans la gouvernance forestière, par Edith JOHSON, EFI.
2. Engagement des parties de l'APV à communiquer les informations, par Sébastien TCHEBAYOU, FODER
3. Radio communautaire dans le secteur forestier en RDC, par Emmanuel IMBANDA de la Radio OKAPI



Pour la première présentation, l'on relève qu'il existe actuellement des initiatives de communication dans le cadre des APV FLEGT tant au niveau des administrations que de la société civile et du secteur privé. Ces initiatives de communication devraient toujours se poser des questions fondamentales : sur quoi va-t-on communiquer ? Comment ? Comment va-t-on créer le changement ? Quelles seront les cibles et quels sont leurs besoins ? En reprenant certaines de ces questions, le second intervenant montre qu'une liste des informations à rendre publique est contenue

dans l'annexe 7 de l'accord APV FLEGT entre le Cameroun et l'UE. La multiplicité des cibles requiert cependant une adaptation et une diversification des canaux de communication afin de rendre les informations plus accessibles. C'est l'approche adoptée par le FODER au Cameroun en matière de communication sur les APV FLEGT. Le Troisième intervenant s'attarde sur l'expérience de la Radio OKAPI, un réseau de 77 radios communautaires et de 8 stations régionales en RDC, pour démontrer l'efficacité d'un réseau de communication à large couverture dans l'animation du processus FLEGT.

Ces trois présentations ont suscité de nombreuses questions de la part des participants notamment.

- L'administration reconnaît-elle la légitimité de l'implication des autres acteurs dans le processus de diffusion publique des informations dans la gouvernance forestière ?

- Pourquoi les administrations et les opérateurs privés du secteur forestier qui détiennent les informations importantes communiquent peu et mal, puis se plaignent de la désinformation ?
- N'est-il pas important dans le cadre du questionnement sur un processus de communication de s'interroger sur les personnes qui doivent communiquer et le niveau d'information des publics cibles ?
- N'est-il pas important d'intégrer dans le cadre de la stratégie de communication sur les APV FLEGT des informations plus spécifiques à des cibles précises ?
- Comment les Radio et autres canaux de communication adaptent-ils leur langage aux publics cibles en l'occurrence les communautés villageoises ?
- Comment les initiateurs des activités de communication s'assurent-ils d'avoir le *feedback* des communautés et autres acteurs à la base afin que ces dernières puissent effectivement influencer le processus APV FLEGT ?
- Existe-t-il une stratégie nationale de communication dans les pays signataires de l'APV FLEGT ? Combien de temps faut-il pour élaborer une stratégie nationale de communication ? et combien de temps faut-il pour que sa mise en œuvre puisse provoquer des changements ?

Les réponses et discussions ont abouti aux conclusions suivantes :

- a) Les pays de l'Afrique centrale et ceux qui sont engagés dans le processus APV FLEGT doivent sérieusement réfléchir sur la question d'élaborer de façon concertée avec les autres acteurs une stratégie nationale de communication.
- b) Il est important pour les administrations et le secteur privé de faire preuve de plus d'ouvertures en matière de communication et d'information.
- c) Il est important d'adapter culturellement les initiatives et stratégies de communication sur les APV FLEGT. Elles doivent intégrer les pratiques locales.
- d) Tout processus de communication doit évaluer l'information disponible au niveau des cibles et communiquer sur des informations spécifiques.
- e) Il est important pour le processus de communication d'intégrer la notion de feed back.
- f) Les processus de communication soulèvent des questions de politique et des enjeux socio économiques.

IV.5 Session 5 : La foresterie communautaire et la gestion des recettes forestières

Cette session a été modérée par Mr Moise NIASAN, Sous Directeur de la foresterie Communautaire au MINFOF. Elle a été articulée autour de 3 présentations et une série de questions réponses

En guise de présentations :

1. Les contraintes des forêts communautaires pour remplir la grille de légalité FLEGT, Par Pamela TABI du CIFOR
2. La foresterie communautaire face à l'APV: défis (Dieudonné Tomboubou, Communauté de NOMEDJOH)
3. La gestion des taxes forestières et le développement local autour des UFA, par Gervais METOMO, ASTRADHE, Lomié au Cameroun.



Photo 11 : Membres du Panel sur la foresterie communautaire et la gestion des recettes forestières

montrent que toutes les forêts communautaires n'arrivent pas à se conformer aux lois et réglementations en raison de la complexité des procédures, du caractère onéreux du respect de la loi, de l'insuffisance des connaissances et/ou des compétences au niveau des communautés. L'intervenante en appelle aux réformes règlementaires et législatives afin de ne pas exclure les forêts communautaires au processus FLEGT et favoriser l'essor d'un marché domestique légal du bois. La deuxième présentation sous forme d'un plaidoyer, ressort sur la base de l'expérience de 4 forêts communautaires dans la Région de l'Est Cameroun, l'image d'une foresterie communautaire caractérisée par: une mauvaise gouvernance interne au sein des communautés, la marginalisation des minorités Baka au profit des communautés Bantou dans la distribution des revenus financiers issus de l'exploitation forestière, les multiples abus des opérateurs travaillant avec les communautés, l'absence ou l'insuffisance de soutien des agents locaux de l'administration forestière. L'intervenant

se pose la question de savoir si la forêt communautaire est un instrument au service de l'administration forestière et des opérateurs privés ou alors un moyen de développement pour les communautés?

Le troisième présentateur parle de la gestion des 10% de la Redevance forestière Annuelle (RFA) revenant aux communautés locales. S'appuyant sur l'expérience d'ASTRADHE, une organisation communautaire, il suggère que cette forme de fiscalité forestière aurait plus d'impact sur le développement local dans les conditions ci-après : meilleures concertations entre les parties prenantes, transparence et bonne gouvernance, relèvement du montant perçu, sensibilisation et formation des communautés à l'utilisation des recettes.

Ces présentations ont suscité des questions dont :

- 1) L'APV FLEGT est-il applicable aux forêts communautaires dont l'essentiel du bois est supposé être écoulé dans le marché domestique et sous régional ?
- 2) Quelles sont les dispositions prises par l'administration pour s'assurer de la bonne utilisation des revenus dans les organisations communautaires ?
- 3) Peut-on parler de légalité partielle pour les forêts communautaires ne remplissant pas tous les critères de la grille de légalité ?

Les réponses et discussions ont abouti aux précisions et résolutions suivantes :

- 1) Le champ d'application des APV entre le Cameroun et l'UE intègre aussi les produits destinés aux marchés domestiques camerounais. Il y'a donc intérêt à ce que les forêts communautaires puissent se conformer à la loi si elles veulent continuer à fonctionner.
- 2) L'administration camerounaise a eu, au cours de ces dernières années, à initier plusieurs réformes de textes pour favoriser une transparence et une bonne gouvernance des revenus forestiers destinés aux communautés locales. Toutefois ces efforts restent insuffisants. L'administration forestière a besoin de l'appui des autres administrations et des structures partenaires pour poursuivre ses efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités des organisations communautaires.
- 3) Il n'y'a pas de légalité partielle dans le cadre de l'application de la grille de légalité FLEGT. A l'heure actuelle aucune forêt communautaire en exploitation au Cameroun n'est conforme à la loi. Pour ce qui est de la réalisation de l'Etude d'impact environnemental au sein des forêts communautaires, une des contraintes majeures à la légalité à cause de son coût très élevé, des discussions sont en cours entre l'administration des forêts et celle de l'environnement pour l'atténuer ou la supprimer dans les forêts communautaires.

IV.6 Session 6 : Agriculture et conversion des forêts

Cette session a été modérée par le Dr Phil René OYONO, Expert foncier. En introduction, le modérateur indique que la conversion des forêts soulève des préoccupations de transparence, d'équité, de durabilité, d'application de la loi, d'où l'importance de la gouvernance. Il a par la suite introduit les deux présentations de cette session. Celle portant sur la superposition des domaines qui devrait être exposée par Martial NKOLO de la GiZ a été jumelée à la présentation de Vincent BELIGNE.

Comme présentations, nous avons eu :

1. La conversion des forêts à grande échelle par des plantations agro-industrielles de palmiers à huiles : développements récents dans le bassin du Congo et les leçons de l'Asie du Sud, par Sam LAWSON de Earthsight.
2. Politiques de développement et changement d'usage de terres : comment prévenir la conversion des forêts, par Vincent BELIGNE, Conseiller technique au MINEP et MINFOF



Photo 12 : Membres du Panel sur l'agriculture et la conversion des forêts

Le premier intervenant s'appuie sur l'expérience de l'Asie du Sud Est et de la politique de développement des pays du bassin du Congo, actuellement basée entre autres sur la création des grandes plantations agroindustrielles, pour attirer l'attention sur la menace nouvelle, que représentent les projets de palmeraies en cours, sur la préservation des forêts du bassin du Congo.

Des études ont montré que les plantations de palmier à huile en Asie du Sud Est ont été les principaux moteurs de la déforestation. Face à une demande sans cesse croissante de palmier à huile dans le monde, les gros investisseurs de ce secteur marquent de plus en plus leurs intérêts pour les pays du bassin du Congo jugés attractifs du point de vue de nombreux facteurs de production. Cette situation est illustrée par des projets de création de palmeraies en cours dans les pays tels que le Cameroun, le Gabon et le Congo. A moins que des actions urgentes soient prises, l'expansion des

plantations de palmiers à huile risque de créer un boom de l'exportation dans les marchés internationaux de bois illégaux issus des forêts dévastées, d'énormes conflits fonciers et sociaux au niveau communautaire, la destruction de la faune et de la biodiversité, ainsi que l'émission d'une quantité importante de CO2 dans l'atmosphère. La deuxième présentation quant à elle montre comment les politiques actuelles de développement économique du Cameroun, basées entre autres sur l'exploitation minière et les agro-industries, menacent la préservation des forêts malgré l'existence d'un plan de zonage indiquant clairement les différents usages de la terre dans les zones forestières. La prévention de la conversion des forêts dans ce contexte nécessitent plusieurs actions dont : l'amélioration de la coordination et de la communication intersectorielle, l'orientation vers une économie de croissance verte ou encore la transformation du paysage forestier.

Ces deux présentations ont suscitées de vifs questionnements :

- 1) Comment va-t-on répondre aux besoins alimentaires (Huile de palme) des populations sans toucher aux forêts ?
- 2) Quelles sont les réflexions menées actuellement au niveau du gouvernement camerounais pour gérer les superpositions entre les titres miniers et les titres forestiers ?
- 3) Quels sont les mécanismes à mettre en œuvre pour favoriser la coordination intersectorielle qui manque tant au gouvernement camerounais ?
- 4) Peut-on transformer les paysages forestiers sans les dénaturer ?
- 5) L'objectif des politiques de développements est elle toujours de satisfaire les besoins sociaux et économiques ?
- 6) Pourquoi le Ministère de l'agriculture n'est-il pas représenté dans ce forum alors que les projets agricoles constituent de véritables menaces pour les forêts ?

Les réponses et discussions ont abouti aux conclusions suivantes :

- 1) La création de plantations de palmier à huile n'est pas une mauvaise chose en soi. Mais la manière dont les projets sont conduits pose de sérieux problèmes environnementaux, sociaux et économiques.
- 2) Pour ce qui est de la superposition des titres miniers et forestiers au Cameroun, le traitement doit se faire au cas par cas. Actuellement le ministère accompagne les concessionnaires dans les négociations avec les exploitants miniers. Cela peut aboutir à la révision du plan d'aménagement de la forêt. Toutefois, le code minier doit être suffisamment clair pour faciliter cette révision.
- 3) La loi forestière au Cameroun prévoit que les activités minières ne peuvent pas être interdites dans le domaine forestier. Mais des négociations sont en cours pour restreindre ou empêcher l'exploitation minière dans les aires protégées.

- 4) Pour mieux adresser les problèmes de conversion des forêts, la coordination entre l'administration forestière et les autres administrations (Minière, agriculture, foncier) devient plus que nécessaire.
- 5) Face au dynamisme du secteur privé, il est très difficile d'organiser la conversion des forêts. Il revient aux gouvernants de savoir encadrer le processus pour réduire les impacts négatifs du processus de conversion.
- 6) Pour une politique de développement réussie, il est important que le gouvernement se concerte avec les autres acteurs afin de concilier les besoins souvent divergent.
- 7) La transparence est cruciale si l'on veut que la société civile participe à la lutte contre la conversion des forêts.
- 8) Globalement, l'état des lieux de la gouvernance et de la conversion des forêts n'est pas très reluisant. Il y'a des forces et des faiblesses des institutions pour adresser ces problèmes. Leur traitement relève des décideurs politiques, du degré de souveraineté des pays du bassin du Congo, et des enjeux de la géopolitique mondiale.

La clôture

Les participants ont exprimé leur satisfaction par rapport au déroulement du forum et ont suggéré ce qui suit :

- Les modérateurs de sessions doivent laisser plus de temps d'expression aux participants.
- Le compte rendu du forum doit être divulgué
- Rehausser dans les prochains forums le niveau de participation des opérateurs économiques et en particulier les entreprises forestières locales
- Les frais de participation des représentants des organisations de la société civile et des représentants des communautés locales devraient être pris en charges par les organisateurs du forum.

Les participants ont reçu des supports numériques de toutes les présentations et ont été invités par le facilitateur à remplir les fiches d'évaluation qui ont été envoyés dans leur boîte email.

Annex 1 : Ordre de Jour

JOUR 1 :

09h00-09h30min Arrivée et inscription des participants

09h30-10h00min Cérémonie d'Ouverture:

Aperçu du projet « Strengthening African Forest Governance » (Des MAHONY, CIDT)

Discours du M. Martin Tadoum S.E. COMIFAC

Discours de M. Le Chef de Délégation de l'Union Européenne en Cameroun

Discours de Son Excellence Madame Le Secrétaire D'Etat

10h00-10h20min Projection d'un film sur les APV/FLEGT

10h20-10h50min Photo de groupe et Pause-Café

10h50-11h00min Aperçu du programme du Forum (Dr. Timothée FOMETE)

11h00-12h30min Session 1: Etat d'avancement du processus FLEGT (APV & RBUE)

Modération: M. Samuel EBIA NDONGO

- 🕒 Etat d'avancement du processus AVP/FLEGT au niveau international (Carl FROSIO, Délégation UE)
- 🕒 Etat d'avancement de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT au Cameroun
- 🕒 Etat d'avancement de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT en Congo (Joachim KONDI, MEFDD)
- 🕒 Etat d'avancement du RBUE (Michael KEARNEY, UK NMO et Emily UNWIN, Client Earth)
- 🕒 Session Questions + Réponses

12h30-14h00min Déjeuner

14h00-15h30min Session 2: La corruption dans secteur forestier

Modération: Samuel NGUIFFO, CED

- 🕒 La corruption: ses manifestations et ses conséquences dans le secteur forestier - une perspective du Bassin de Congo (Paolo CERUTTI, CIFOR)
- 🕒 La corruption dans le secteur des forêts au Cameroun et à Madagascar (Mamy RABOANARIJAONA, UNDP)
- 🕒 Combattre la corruption dans le secteur forestier : de la stratégie aux actions (Rodrigue NGONZO, FODER)
- 🕒 Session Questions et Réponses

15h30-16h00min Pause-Café

16h00-17h30min Session 3: La mise en œuvre du FLEGT et du RBUE - perspectives du secteur privé

Modération: Dr. Germain DJONTU, Facilitateur FLEGT en République de Congo

- 🕒 La mise en œuvre des APVs et du RBUE (Françoise VAN DEN VEN, FIB et Rachel BUTLER, EETF)
- 🕒 Crelicam et Ebony Camerounaise: les défis et les opportunités pour le commerce du bois légal (Anne MIDDLETON, Crelicam)

- 🌀 Le système de traçabilité des bois au Cameroun : Appréciation du secteur privé (*Francis SANDJON, STBK*)
- 🌀 Session Questions + Réponses

JOUR 2:

08h30-09h00min **Accueil**

09h00-10h30min **Session 4: L'information et la communication dans les APV**

Modération: Patrice BIGOMBE, Observateur Indépendant

- 🌀 Ce qui fonctionne dans la communication sur les APV: dialogue et l'engagement sur les nouvelles politiques forestières (*Edith JOHNSON, EFI*)
- 🌀 L'engagement des parties à l'APV de communiquer des renseignements (*Sébastien TCHEBAYOU, FODER*)
- 🌀 Radio communautaire dans le secteur forestière en RDC (*Emmanuel IMBANDA, Radio Okapi*)
- 🌀 Session Questions + Réponses

10h30-11h00min **Pause-Café**

11h00-12h30min **Session 5: La foresterie communautaire et la gestion des recettes forestières**

Modération: Niasan MOISE (MINFOF)

- 🌀 Comment les forêts communautaires face aux matrices APV? Nouvelle recherches par CIFOR, Nature+ et Le Université de Gembloux (*Pamela TABI, Université de Yaoundé*)
- 🌀 La foresterie communautaire face à l'APV: défis (*Dieudonné TOMBOUBOU, Communauté de NOMEDJOH*)
- 🌀 La gestion des taxes forestières et le développement local - autour des UFA (*Gervais METOMO, ASTRADH, Lomié*)
- 🌀 Session Questions + Réponses

12h30-14h00min **Déjeuner**

14h00-16h00min **Session 6: L'agriculture et la conversion de forêts**

Modération: Dr. Phil René OYONO, Indépendant expert foncier

- 🌀 La conversion des forêts à grande échelle des plantations agricoles: développements récents dans le bassin du Congo et les leçons de l'Asie du Sud (*Sam LAWSON, Earthsight Investigations*)
- 🌀 Politiques de développement changement d'usage des terres: comment prévenir la conversion des forêts (*Vincent BELIGNE, Conseiller à MINEP et MINFOF*)
- 🌀 Session Questions +Réponses

16h00-16h15min **Remarques de clôture (Dr. Timothée FOMETE)**

FIN